



**Assemblée générale 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
2^{ième} Assemblée générale ordinaire
Hiver 2016
Mardi 19 janvier 2016
11h30
Local A8-334
Procès-verbal**

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Charles-Olivier Parent propose l'ouverture de l'Assemblée générale. La proposition est appuyée par Alice Boulet.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée est ouverte à 11 h 52.

2. (D) Désignation du présidium

Nicolas Delisle-Godin propose Léo Fugazza comme Président d'assemblée et Nicolas Désilets-Laforge comme Secrétaire d'assemblée.

La proposition est appuyée par Raphaëlle Marleau.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président d'assemblée fait un rappel des procédures.

3. (D) Adoption de l'ordre du jour

Laury-Ann Bernier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est appuyée par Maude Charbonneau.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. *Ouverture de l'Assemblée générale*
2. *(D) Désignation du présidium*
3. *(D) Adoption de l'ordre du jour*
4. *(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015*
5. *(D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit*
6. *(D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.*
7. *(D) Affiliation nationale*
8. *(I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED*
9. *Varia*
10. *Fermeture de l'Assemblée générale*

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Rosalie Clouâtre-Trudeau propose d'ajouter le point « Membres conjoints Comité Promo » à la suite du point « 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015 ».

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. *Ouverture de l'Assemblée générale*
2. *(D) Désignation du présidium*
3. *(D) Adoption de l'ordre du jour*
4. *(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015*
5. *(D) Candidatures conjointes Comité Promo*
6. *(D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit*
7. *(D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.*
8. *(D) Affiliation nationale*
9. *(I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED*
10. *Varia*
11. *Fermeture de l'Assemblée générale*

La proposition est appuyée par Alice Boulet.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Laury-Ann Bernier propose de déplacer le point « 8. (D) Affiliation nationale » pour le placer après le point « 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015 ».

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1. Ouverture de l'Assemblée générale***
- 2. (D) Désignation du présidium***
- 3. (D) Adoption de l'ordre du jour***
- 4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015***
- 5. (D) Affiliation nationale***
- 6. (D) Candidatures conjointes Comité Promo***
- 7. (D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit***
- 8. (D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.***
- 9. (I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED***
- 10. Varia***
- 11. Fermeture de l'Assemblée générale***

La proposition est appuyée par Rodrigue Turgeon.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Valéry Gauthier propose d'ajouter le point « Comité Code de vie » à la suite du point « 5. (D) Affiliation nationale ».

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. *Ouverture de l'Assemblée générale*
2. *(D) Désignation du présidium*
3. *(D) Adoption de l'ordre du jour*
4. *(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015*
5. *(D) Affiliation nationale*
6. *(D) Comité Code de vie*
7. *(D) Candidatures conjointes Comité Promo*
8. *(D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit*
9. *(D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.*
10. *(I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED*
11. *Varia*
12. *Fermeture de l'Assemblée générale*

La proposition est appuyée par Alice Boulet.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Ouverture de l'Assemblée générale**
2. **(D) Désignation du présidium**
3. **(D) Adoption de l'ordre du jour**
4. **(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015**
5. **(D) Affiliation nationale**
6. **(D) Comité Code de vie**
7. **(D) Candidatures conjointes Comité Promo**
8. **(D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit**
9. **(D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.**
10. **(I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED**
11. **Varia**
12. **Fermeture de l'Assemblée générale**

4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015

Olivier Surprenant propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015.

La proposition est appuyée par Raphaëlle Marleau.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. (D) Affiliation nationale

Alexis Lauzier, Responsable aux affaires nationales et politiques à la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), présente le point.

D'abord, il explique son rôle en tant qu'exécutant à la FEUS. Il est responsable des dossiers relatifs aux affaires gouvernementales provinciales et fédérales, aux politiques publiques et aux enjeux nationaux. Il est responsable de l'élaboration du discours et de la prise de position politique de la FEUS.

Il explique à l'Assemblée que, présentement, il travaille sur une éventuelle affiliation nationale avec de nouveaux projets qui sont en cour de construction présentement : l'Union Étudiante du Québec (UEQ) et l'Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ).

Lors de la dernière séance de discussion avec les différentes fédérations étudiantes de l'AVEQ, la FEUS a quitté la table pour plusieurs raisons. À plusieurs reprises, des décisions apparemment prises hors instances et sans notre présence, par exemple durant l'heure du dîner, pour bâillonner les discussions et passer au vote par l'utilisation de la question préalable par la suite.

De plus, les associations autour de la table ne semblent pas avoir un désir d'inclure les autres associations n'ayant pas la même réalité que celles-ci. Ils soulèvent un désir d'inclure tout le monde, mais excluent toute réalité n'étant pas conforme à la leur.

Ensuite, lors de la dernière séance de l'AVEQ, il y a eu un processus d'embauche, où quatre postes devaient être remplis. À la suite des entrevues de cinq candidats différents, parmi lesquels un seul avait toutes les compétences requises ou disponibilités pour remplir le poste auquel il a postulé, selon la FEUS, il a été décidé d'ouvrir un nouveau poste pour une des personnes qui se sont présentées, celle-ci étant en stage à temps plein de mars à mi-avril en éducation. Nous avons également pu sentir un certain conflit d'intérêts, cette personne étant ami avec beaucoup autour de la table, entres autres avec un membre de la délégation de la FEUS. Ce poste a d'ailleurs été

ouvert en séance tenante et n'a pas été affiché à l'avance. Pour son manque de disponibilité, compte tenu des tâches du poste convoité qui nécessite, entre autres de se rendre sur les campus pour faire la liaison pour la mobilisation, la FEUS a voté contre sa candidature.

Alors que la FEUS a demandé de prendre les verbatim dans les procès-verbaux suite à une erreur dans celui de la dernière rencontre qui a pu être corrigée grâce au verbatim (et pour le bien de la mémoire institutionnelle), la réponse des associations a été que cela prendrait trop de ressources et que ça peut entraîner des malentendus. La FEUS considère plutôt que le verbatim est crucial pour éviter les malentendus et consigner les contextes et positions qui mènent à une décision. L'argument que c'était une trop grande demande en ressources pour le verbatim d'un PV leur semblait justifié, malgré la décision rapide d'ouvrir un nouveau poste à un employé environ une heure plus tôt.

À plusieurs reprises lors des rencontres, les documents qui seront à l'étude ne sont pas prêts assez longtemps à l'avance (quelques jours) ou sont remis séance tenante. Cette situation paraît problématique pour la FEUS, car ils ne peuvent pas se préparer adéquatement pour les chantiers et il nous est difficile de présenter dans les instances de la FEUS des idées ou des propositions hors mandat.

Rodrigue Turgeon questionne Alexis Lauzier par rapport à la qualité de la représentativité à l'UEQ. Il lui demande si elle est supérieure à celle de la FEUQ.

Alexis Lauzier lui répond qu'il y a une différence notable entre les deux. Le mode de votation est à double majorité. Il doit y avoir une majorité des voix des associations qui vote en fonction de la population représentée par chacune d'elle ainsi qu'un vote passant à majorité des voix à raison d'un vote par association étudiante.

Rodrigue Turgeon demande le point de vue d'Alexis Lauzier en général sur la situation.

Alexis Lauzier lui répond qu'il a longtemps été pour l'indépendance des fédérations étudiantes. Par contre, il a constaté qu'il y avait moult avantages à l'affiliation nationale. Au niveau des relations médiatiques, une association nationale a un poids significativement plus quand d'une fédération de quelques associations étudiantes. Il en est de même pour les relations politiques. Par exemple, le ministre de l'Éducation sera plus tenté d'être à l'écoute d'un organisme représentant un aussi grand nombre d'étudiants. De plus, une affiliation nationale permet d'avoir un plus grand pouvoir de recherche, donc de pouvoir arriver à une table de négociation avec des faits et arguments solides.

Le Président d'assemblée constate l'épuisement des interventions.

À la suite de la réouverture du point.

Oliver Leblanc propose qu'on donne le mandat au Vice-Président aux affaires externes de l'AGED, en concertation avec les responsables du dossier à la FEUS, de représenter les intérêts de l'AGED relativement à l'affiliation nationale. Ce mandat est assorti d'un devoir d'information des développements aux membres.

La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. (D) Comité Code de vie

Valéry Gauthier présente le point. Le décanat souhaite avoir la collaboration de quelques étudiants pour la rédaction d'un code de vie étudiante qui aurait pour but de créer un environnement d'étude agréable et respectueux. Elle demande à l'Assemblée s'il y a des intéressés. Elle a besoin de 3 volontaires.

Les volontaires sont Rayane Baitiche, Rodrigue Turgeon et Béatrice Tellier.

Philippe Fortier propose la réouverture de l'ordre du jour et l'ajout du point « Dossier GHB » à la suite du point « 10. (I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED. »

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. *Ouverture de l'Assemblée générale*
2. *(D) Désignation du présidium*
3. *(D) Adoption de l'ordre du jour*
4. *(D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015*
5. *(D) Affiliation nationale*
6. *(D) Comité Code de vie*
7. *(D) Candidatures conjointes Comité Promo*
8. *(D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentant étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit*
9. *(D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.*
10. *(I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED*
11. *(D) Dossier GHB*
12. *Varia*
13. *Fermeture de l'Assemblée générale*

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée générale
2. (D) Désignation du présidium
3. (D) Adoption de l'ordre du jour
4. (D) Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015
5. (D) Affiliation nationale
6. (D) Comité Code de vie
7. (D) Candidatures conjointes Comité Promo
8. (D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit
9. (D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.
10. (I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED
11. (D) Dossier GHB
12. Varia
13. Fermeture de l'Assemblée générale

Nicolas Delisle-Godin propose la réouverture du point « 5. *Affiliation nationale* ».

La proposition est appuyée par Olivier Surprenant.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. (D) Candidatures conjointes Comité promo

Rosalie Clouâtre-Trudeau présente le point. Le Comité Promo a réalisé qu'il semblait y avoir une certaine injustice au sein du Comité. En effet, certains membres se sont présentés conjointement pour faire partie du Comité pendant des périodes prédéterminées. Par contre, ces membres ont pu s'impliquer dans le Comité lors des périodes qui ne leur étaient pas attribuées par le mandat. Cela a pour effet que ces gens ont travaillé à l'organisation de moult activités et devront quand même payer la moitié de leur bal. Le Comité Promo demande à l'Assemblée de leur donner la permission de déroger aux *Règlements généraux de l'AGED* pour payer le bal au complet de ces deux membres qui ont travaillé comme tous les autres.

Alice Boulet demande à Rosalie Clouâtre-Trudeau si le budget du Comité Promo le permet.

Rosalie Clouâtre-Trudeau lui répond que oui.

Olivier Leblanc déplore le fait qu'il y ait si peu de 3^e et 4^e années à l'Assemblée pour voter sur le sujet, puisqu'en fin de compte, c'est eux qui en subiront l'impact au niveau du bal. Il souligne que le mandat était clair et que, malgré leur bonne foi, il croit que se serait quelque peu contre le principe, que l'implication se fait à titre gratuit et qu'il ne faut pas s'impliquer en s'attend à avoir une récompense. Il mentionne au passage que les membres du Conseil exécutif de l'AGED n'ont aucune récompense monétaire pour leur implication, au maximum 20\$ pour aller souper ensemble à la fin de leur mandat.

Emmanuelle Boilard demande aux membres du Comité Promo présents pourquoi ils ne répartissent pas le manque à gagner sur la « facture » de chaque membre du Comité. Ce serait plus équitable.

Laury-Ann Bernier propose d'inviter les membres du Comité Promo à répartir le coût des deux moitiés de billet à tous les membres du Comité.

La proposition est appuyée par Rodrigue Turgeon.

Vote sur la proposition :

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 17

La proposition est adoptée à majorité.

Laury-Ann Bernier propose l'ajournement de l'Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Charles-Olivier Parent.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale est ajournée à 12h54.



**Assemblée générale 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
2^{ième} Assemblée générale ordinaire
Hiver 2016
Mercredi 20 janvier 2016 (reprise de la séance du 19 janvier 2016)
11h30
Local A8-334
Procès-verbal**

Reprise de l'Assemblée générale du 20 janvier 2016 avec les points résiduels de cette dernière.

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Charles-Olivier Parent propose l'ouverture de l'Assemblée générale. La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

Vote sur la proposition:

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est ouverte à 11 h 50.

2. (D) Candidatures conjointes Comité Promo

La Présidence d'assemblée constate l'absence d'intervention.

3. (D) Élections sur le Conseil d'administration de deux membres représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit

Félix Brissette propose Félix Cotton.

Félix Cotton accepte.

Raphaëlle Marleau propose Rodrigue Turgeon.

Rodrigue Turgeon accepte.

Davina Bastarashe propose Sarah-Catherine Landry

Sarah-Catherine Landry accepte.

Christophe Tellier propose de procéder au vote par pluralité.

La Présidence d'assemblée constate l'absence d'opposition au mode de votation proposé.

Félix St-Vincent gagné propose de procéder au vote à main levée.

La proposition est appuyée par Christophe Tellier.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les candidats font leurs allocutions.

Félix Cotton est un étudiant en 2^e année au programme de baccalauréat en Droit-MBA. Il a déjà été élu sur le Conseil d'administration l'année dernière et a beaucoup aimé son expérience. Il désire donc recommencer à représenter les intérêts de la corporation dans son rôle d'administrateur.

Rodrigue Turgeon est en 3^e année du programme de baccalauréat en Droit et sciences de la vie. Il ne s'était jamais présenté pour faire partie du Conseil d'administration auparavant, puisqu'il voyait une possibilité d'apparence de conflit d'intérêts avec son rôle dans le journal *Le collectif*. Maintenant, il désire prendre des décisions qui auront un impact sur les membres de l'AGED et dans l'intérêt de la corporation. Il promet une bonne rigueur dans l'exercice de la fonction d'administrateur de l'AGED.

Sarah-Catherine Landry est en 4^e année au programme de baccalauréat en Droit et sciences de la vie. Elle a siégé sur le Conseil d'administration durant les 3 dernières années. Elle est prête à représenter les intérêts des étudiants en Droit et sciences de la vie, mais aussi des étudiants des autres programmes.

Yoan Méthot-Bernatchez propose que les choix pour le vote soient « pour » et « abstention ».

La proposition est appuyée par Félix St-Vincent gagné.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote sur la candidature de Félix Cotton :

Pour : 17

Abstention : 15

Vote sur la candidature de Rodrigue Turgeon :

Pour : 30

Abstention : 7

Vote sur la candidature de Sarah-Catherine Landry :

Pour : 21

Abstention : 12

Résultat des votes :

Rodrigue Turgeon et Sarah-Catherine Landry sont élus sur le Conseil d'administration en tant que représentants étudiants inscrits au baccalauréat en droit dans un cheminement autre que régulier qui ont terminé leur première année de droit.

4. **(D) Présidence de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.**

Laury-Ann Bernier présente le point. Elle commence par souligner à l'Assemblée qu'elle ne prend pas la parole pour démissionner, mais bien pour soumettre une question à l'Assemblée. Il y a presque deux mois maintenant, Laury-Ann Bernier a été élue comme Secrétaire générale à la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke. Elle est aussi Présidente de la Commission permanente de refonte des Règlements généraux de l'A.G.E.D.. Il ne lui reste qu'une seule rencontre avant l'Assemblée générale de refonte des *Règlements généraux de l'AGED*. Pour certaines personnes, il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêt résidant dans le fait qu'une même personne occupe ces deux postes. Elle demande à l'Assemblée de demander sa démission si cette dernière considère qu'il y a conflit d'intérêts.

Rodrigue Turgeon lui demande si elle se sent en conflit d'intérêts.

Laury-Ann Bernier lui répond que non.

5. (I) Présentation du budget de mi-année du Trésorier de l'AGED

Félix Brissette présente le point. L'année passée, le Ministère du Revenu est allé voir la Faculté de génie pour leur imposer une cotisation, puisqu'ils vendaient des produits taxables sans payer les taxes au Ministère du Revenu et leur devaient 125 000\$. Après des pourparlers, il y a eu diminution à 25 000\$. Nous comprenons que le ministère va faire une faculté à la fois. Nous sommes allés voir un avocat de Norton Rose pour que l'AGED procède à la divulgation volontaire du fait que l'on n'ait pas payé de taxes sur les produits taxables, notamment sur la vente d'alcool lors des 5@8. Cela protège les administrateurs de la corporation. L'avocat a demandé de venir avec nos livres comptables, mais l'AGED n'en a pas. Nous devions donc aller voir un comptable. À la suite de l'obtention de ces livres, nous allons pouvoir savoir, à travers l'analyse de l'avocat, le montant total dû. C'est pourquoi, dans le budget, il y a un fonds de prévoyance de 10 000\$ qui a été planifié pour commencer à payer les cotisations dès que possible. C'est un gros montant, mais c'était nécessaire de le mettre de côté.

Félix Brissette mentionne que, notamment grâce au travail d'Emmanuelle Boilard, l'AGED avait un budget plutôt permissif cette année, ce qui a permis d'allouer le montant demandé par les comités, et ce, à tous les comités.

Les membres peuvent demander à avoir accès au budget complet.

6. (D) Dossier GHB

X présente le point. Il y a quelque mois déjà, *Le Collectif* a fait un article parlant de la situation de la présence de drogues comme le GHB dans les *partys* de l'Université. Il y a eu des rapports de cas lors des 5@8, mais aussi au bar *La Commission des liqueurs*. X souligne qu'il y en a aussi dans les autres bars, mais il semble que c'est une situation plus récurrente à *La Commission des liqueurs*. Une de ses amies a vécu une expérience qui aurait pu s'avérer fatale. En effet, cette personne a eu une substance qui s'apparente à du GHB dans son verre. On l'a retrouvé dehors, en plein hiver, et elle a dû aller à l'hôpital. La situation devient précaire pour la sécurité des membres de l'AGED et particulièrement pour ses membres de sexe féminin. X croit que l'AGED ne devrait pas occasionner ce genre de situations très récurrentes à *La Commission des liqueurs* en organisant d'avantage de *partys* dans ce bar. Bien sûr, il ne croit pas que l'AGED est pour le fait qu'il y ait de GHB dans ce bar, mais, par souci de cohérence et en considération de la sécurité de ses membres, X pense qu'il ne devrait plus y avoir de *partys* dans ce bar.

C'est pourquoi X propose que l'AGED n'organise plus de *partys* à *La Commission des liqueurs*.

La proposition est appuyée par Y.

X propose que les noms du proposeur et de l'appuyeur demeurent confidentiels et qu'ils soient cachés au procès-verbal.

La proposition est appuyée par Z.

La Présidence d'assemblée rappelle ce qu'implique la proposition de huis clos lors d'une Assemblée générale.

Félix St-Vincent Gagné souligne que le Comité Promo a un contrat avec *La Commission des liqueurs*.

Félix St-Vincent Gagné propose d'amender la proposition pour qu'elle se lise comme suit : « que les noms du proposeur et de l'appuyeur demeurent confidentiels et qu'ils soient cachés au procès-verbal. Par contre, le résultat du vote restera au procès-verbal. »

La proposition est appuyée par Charles-Olivier Parent.

Vote sur l'amendement de la proposition :
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote sur la proposition :
Pour : 14
Contre : 6
Abstention : 11

La Présidence d'assemble souligne que certaines personnes n'ont pas voté.

La proposition est adoptée à majorité. (2/3)

Olivier Leblanc est d'accord avec la proposition. Il est vrai que *La Commission des liqueurs* a beaucoup contribué aux *partys* de l'AGED. Par contre, il faut considérer que si on boycotte *La Commission des liqueurs*, il va y avoir beaucoup de gens qui vont continuer à y aller. Cela viendrait couper l'herbe sous le pied à beaucoup de gens. Il souligne son malaise face au fait que, présentement, il y a seulement 37 personnes dans la salle pour prendre la décision.

X mentionne que le propriétaire de *La Commission des liqueurs* est propriétaire d'autres bars aussi. On ne viserait pas toutes ses entreprises, mais seulement celle à laquelle il semble y avoir plus de problèmes.

Olivier Surprenant est d'accord avec la proposition. Par contre, il pense que celle-ci est incompatible avec les ententes que l'AGED avait déjà cette année avec *La Commission des liqueurs*. Il pense plutôt qu'on devrait essayer de faire plus de prévention cette

année et d'avoir une discussion plus sérieuse au début de l'année prochaine sur un possible boycottage. Il souligne que, à l'AGEFLESH, des couvercles pour les bocks sont fournis aux membres pour éviter ce genre de problèmes.

Béatrice Tellier pense que cela pourrait lancer un énorme message positif à travers le campus. Elle pense que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour minimiser ce phénomène social.

Dragann Mallette mentionne que, pour la problématique des contrats, l'impact serait encore plus grand, puisque tous les propriétaires des bars se connaissent sur la rue Wellington et cela pourrait devenir plus ardu de trouver des prix avantageux à l'avenir. Il faut y penser deux fois et prendre des gants blancs.

Rodrigue Turgeon mentionne qu'il a déjà vécu une expérience malheureuse avec le GHB lors d'un voyage à Pékin. Il dit que cela aurait pu être grave et que les conséquences pour un voyageur et pour un local dans la ville de Sherbrooke sont toutes aussi préoccupantes. Il demande à l'Assemblée si elle pense que l'on est prêts, collectivement, à tolérer ce genre de problème pour des intérêts économiques. Pour sa part, il trouve un peu hypocrite de condamner la drogue du viol sans pour autant condamner les endroits où elle circule le plus.

Catherine Deschamps pense que le boycottage vaut la peine si c'est pour éviter ne serait-ce qu'une agression sexuelle. Elle trouve dommage que l'on considère des intérêts économiques avant des intérêts humains.

Sarah-Catherine Landry propose de créer un comité comportant un membre du Conseil exécutif, un membre du Comité Promo, un membre du Comité Défilé de mode et tout autre membre de l'AGED intéressé pour qu'ils analysent le problème, dresse un rapport et propose des solutions au problème de GHB à La Commission des liqueurs.

La proposition est appuyée par Davina Bastarache.

Rodrigue Turgeon propose d'amender la proposition pour que le comité soit constitué d'un membre du Conseil exécutif, un membre du Comité Promo, un membre du Comité Défilé de mode et de deux autres membres de l'AGED élus par vote en Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Yoan Méthot-Bernatchez.

La Présidence d'assemblée constate la perte du quorum et force donc l'ajournement de l'Assemblée à 12h49.



**Assemblée générale 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
2^{ième} Assemblée générale ordinaire
Hiver 2016
Jeudi 21 janvier 2016 (Reprise des séances du mardi 19 et mercredi 20 janvier 2016)
11h30
Local A8-248
Procès-verbal**

Reprise de l'Assemblée générale du 20 janvier 2016 avec les points résiduels de cette dernière.

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Charles-Olivier Parent propose l'ouverture de l'Assemblée générale. La proposition est appuyée par Alice Boulet.

**Vote sur la proposition:
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

L'assemblée est ouverte à 11 h 50.

2. (D) Désignation du présidium

Christophe Tellier propose Armand Djavidi comme Président d'assemblée et Nicolas Désilets-Laforge comme Secrétaire d'assemblée.

La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

**Vote sur la proposition:
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

3. Dossier GHB

Poursuite du point « 3. Dossier GHB ».

Nicolas Désilets-Laforge invite l'Assemblée à battre la proposition d'amendement, puisque l'amendement aurait pour effet de réduire le nombre de membres indépendants pouvant faire partie du comité à deux personnes. Il croit que pour que l'opinion de tous puisse être entendue, tous les membres de l'AGED devraient pouvoir siéger sur le comité.

Vote sur l'amendement de la proposition :

Pour : 0

Contre : 11

Abstention : 3

La proposition est battue à majorité.

Battue.

Vote sur la proposition :

Pour : 14

Contre : 1

Chris : 1

La proposition est adoptée à majorité.

Christophe Tellier propose de mandater Olivier Surprenant d'amener le sujet au prochain Conseil des membres de la FEUS pour que celle-ci prenne position.

La proposition est appuyée par Laury-Ann Bernier.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Varia

Charles-Olivier Parent remercie tous les membres présents de leur temps et de leur intérêt.

5. Fermeture de l'Assemblée générale

La Présidence d'assemblée constate l'épuisement des points à l'ordre du jour et déclare la fermeture de l'Assemblée générale à 11h46.

Séances du mardi 19 et mercredi 20 janvier 2016

Léo Fugazza
Présidence d'assemblée

Nicolas Désilets-Laforge
Secrétaire d'assemblée

Séance du jeudi 21 janvier 2016

Armand Djavidi
Présidence d'assemblée

Nicolas Désilets-Laforge
Secrétaire d'assemblée

À ADOPTER